
RE: Declaration des Travaux DP 07617821M0037 - Demande de Portail

Varnier Valérie <v.varnier@ville-cleon.fr>

Tue, Mar 22, 2022 at 8:54 AM

To: Une autre fois <insurance3939@gmail.com>

Bonjour Madame

Concernant votre déclaration préalable pour la clôture :



- le style ne correspond pas au règlement du Plan local d'urbanisme - pas de carpot -
- hauteur maximum de clôture 1.80.
- dans ce secteur aucune clôture ne doit être pleine (pas de briques) (un grillage est uniquement autorisée afin de permettre lors d'inondation à l'écoulement des eaux)
- les piliers doivent être implantés à l'aplomb de la limite de votre terrain et non à cheval sur le trottoir

Toutefois, l'implantation de votre projet pose problème :

- l'étude du dossier au vu de la situation avec l'arrêt de bus (ne pouvant être déplacé ni modifié)
- la non conformité de l'entrée avec le décrochement du trottoir pour l'arrêt de bus

Ces deux derniers points seront étudiés par la Métropole qui a compétence voirie et répondra sur ce sujet.

Un retour vous sera fait , avant de redéposer un nouveau dossier sur le même emplacement qui ne pourra pas aboutir.

Concernant vos courriers je vous indique que vos documents d'urbanisme doivent être rédigés de façon à ce que l'administration puisse

vous répondre et avoir des retours de l'envoi de vos courriers , que vous soyez en déplacement ou pas , les avis de recommandé doivent être suivi d'effet

l'administration sur ce point ne peut déroger à procéder autrement . **Les décisions des dossiers ne sont pas communiqué par mail - Seul le mail est utilisé pour demander**

des pièces complémentaires ou précisions sur les dossiers - PAS pour notifier une décision -

Il vous revient donc de prévoir à l'avenir que vos documents soient suivis.

et ne notifier l'une ou l'autre des adresses (Paris ou Cléon) sur vos formulaires pour des travaux sur Cléon , un choix doit être fait.

Je vous rappelle que lors de demande de dépôt d'autorisation d'urbanisme, si des demandes de pièces ou de compléments d'informations

sur tous vos dossiers, ne sont pas répondus dans les temps , des refus seront systématiquement émis.

Nous comptons sur votre vigilance pour compléter au maximum (adresse ou les recommandés peuvent être réceptionnés ou adresse mail (car là aussi

vous en avez plusieurs) -

Un dossier complet est un dossier qui peut aboutir en tenant compte des règles d'urbanisme

Cordialement

VARNIER Valérie

Responsable Administratif et Urbanisme

Ville de Cléon

v.varnier@ville-cleon.fr

Tel : 02.32.96.26.02

<http://www.ville-cleon.fr/wp-content/uploads/evenement.jpg>

De : Une autre fois <insurance3939@gmail.com>

Envoyé : lundi 21 mars 2022 23:00

À : Varnier Valérie

Objet : Re: Declaration des Travaux DP 07617821M0037 - Demande de Portail

[Quoted text hidden]